

## Soutien aux entreprises et à l'emploi des jeunes au cœur des échanges avec le Premier ministre

L'UDES a rencontré ce jeudi 4 février à Matignon le Premier ministre Jean Castex et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne.

Cette rencontre fut l'occasion d'échanger sur la **situation des entreprises de l'ESS dans la crise, de faire le point sur leurs besoins spécifiques, mais également, d'évoquer les prochaines réformes qui seront (ré)inscrites à l'agenda social**, notamment la question de la santé au travail.

Si les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement pour aider les entreprises à traverser cette crise et maintenir les emplois sont importantes et globalement efficaces, des ajustements sont nécessaires.

L'UDES défend ainsi un **plan de relance par la demande** - notamment pour les secteurs du tourisme de l'éducation populaire et les loisirs - à l'image du « pass-sport » ou du « pass-culture ». Il faut inciter les ménages à solliciter à nouveau les services proposés par les entreprises de l'ESS pour relancer leur activité.

L'UDES plaide également pour un **renforcement des solutions de prêts en quasi fonds propres** au-delà des prêts et du fonds de solidarité qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins des associations. Enfin, il est nécessaire de **mettre à jour pour 2021 la circulaire du Premier ministre sur le versement des dotations et subventions aux associations**.

Une autre priorité pour l'Union est l'emploi des jeunes. L'UDES salue les mesures spécifiques du plan « 1 jeune, 1 solution » (aide à l'embauche, soutien à la formation ...). Les employeurs de l'ESS ont d'ailleurs d'ores et déjà pris leur part au déploiement de ce plan. Ainsi dans le champ de la cohésion sociale 6000 contrats d'apprentissage contre 3200 en 2019 ont été enregistrés en 2020. Dans le champ de la santé, on compte 6900 contrats en 2020 contre 3400 en 2019.

L'Union plaide ainsi pour la **prolongation de l'ensemble des aides à l'emploi des jeunes jusqu'au 30 juin 2021**.

Par ailleurs, si l'UDES se félicite de l'augmentation de l'enveloppe consacrée aux Parcours emploi compétences (PEC) pour le secteur associatif, elle appelle à un **élargissement de leur ciblage. En effet, ces contrats ne bénéficient pas aux jeunes diplômés**. Pourtant, ces derniers, comme les jeunes non qualifiés, rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. A ce jour plus de la moitié de jeunes diplômés en 2020 sont toujours à la recherche de leur premier emploi.

Afin de répondre à cet enjeu majeur, l'UDES a à nouveau défendu sa proposition de **créer des « emplois boost »**. Financés par la réaffectation d'une partie des fonds destinés par le plan de relance aux PEC et aux contrats initiative emploi (CIE), il seraient ciblés sur des jeunes qualifiés, permettraient le développement sur les territoires de projets d'utilité sociale et de transition environnementale ou numérique et la pérennisation de l'emploi de leur bénéficiaire. Un financement dégressif sur une durée de trois ans leur serait alloué.

Concernant les réformes à venir, l'UDES a rappelé que la loi **Grand âge et autonomie, sans cesse repoussée, ne pouvait plus attendre**. Les enjeux sont considérables : financement de la perte d'autonomie, revalorisation des métiers du domicile, attractivité des métiers du social et médico-social, équité des politiques sociales dans les territoires. Il est donc primordial d'inscrire ce projet de loi à l'agenda parlementaire avant la fin du quinquennat.

*« Le Premier ministre s'est montré à l'écoute de nos positions. Il a notamment proposé, en lien avec la ministre du Travail, d'élargir le dispositif VTE (volontariat territorial en entreprise) à des missions sociales en réponse à notre demande relative aux PEC. Il s'est par ailleurs montré intéressé pour explorer les propositions de l'UDES sur la relance de la demande auprès des ménages en sortie de crise et sur le soutien au renforcement de la trésorerie des associations »* souligne le président de l'UDES, Hugues Vidor.

**UDES** - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.